



## **Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren Service Coopération a.s.b.l.**

5, avenue Marie-Thérèse,  
L-2132 Luxembourg

Tel. : 44743 – 252

Email : [service.coopération@jongbaueren.lu](mailto:service.coopération@jongbaueren.lu)

# Stratégie opérationnelle de l'ONG-D

*pour 2017 – 2021*

Afin d'optimiser ses actions dans le cadre de la coopération au développement, l'ONG-D **Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren - Service Coopération a.s.b.l.** (LLJ – SC) s'est dotée d'une stratégie opérationnelle couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

La stratégie opérationnelle se base au départ sur l'objet social des statuts en vigueur de l'ONG-D mais fixe plus clairement le rayon d'action et la mise en œuvre de ses interventions en respectant les moyens réels (ressources humaines, financières, ...) de l'association.

Ce document est à considérer comme un guide pour faciliter les décisions à prendre par les membres du Conseil d'administration et pourra être adapté à tout moment aux éventualités qui pourraient surgir durant la période fixée.

## Version allégée

### 1. **Objet social (suivant statuts de l'ONG-D)**

Soutenir et accompagner des projets de développement durable orientés vers les populations rurales de l'Afrique subsaharienne francophone.

### 2. **But et philosophie de l'ONG-D**

Suivant son objet social, défini par les statuts, l'ONG-D agit dans les zones rurales des pays cibles. Les projets de coopération sont réalisés dans un esprit de solidarité et d'égalité entre les partenaires.

Aussi, suivant son objet social, l'ONG-D met l'accent sur le soutien et l'accompagnement de projets de **développement durable**.

### 3. Finalités

Il en résulte que les activités de l'ONG-D visent à promouvoir un développement durable et de meilleures conditions de vie pour les populations rurales afin de les aider à prendre en charge leur avenir professionnel, social et familial. Plus particulièrement la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont ciblées.

De manière générale, l'ONG-D veillera à ce que la bonne gouvernance, la participation locale ainsi que l'alignement à la Coopération luxembourgeoise et au programme de développement local soient respectés.

L'accès à l'eau, la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique tout comme la promotion de l'égalité des sexes seront des thèmes transversaux pris en compte lors de la réalisation des projets de coopération.

### 4. Population cible

Ainsi, les activités de l'ONG-D s'orientent vers les populations rurales - dont plus particulièrement les familles, les femmes et les enfants - des pays cibles (*voir sous 5. Pays cibles*).

### 5. Pays cibles

Se référant à son historique, l'ONG-D continuera à travailler prioritairement dans les pays dans lesquels elle s'est investie depuis 1959, notamment le **Burkina Faso**, resp. depuis 1969 la **République Démocratique du Congo**.

En vue de concentrer ses efforts et d'augmenter son impact, l'ONG-D limitera ses actions de développement sur les deux pays cités.

En option, l'ONG-D pourra toutefois soutenir également des projets de coopération au **Cameroun**.

### 6. Domaines d'intervention

Suivant son objet social, l'ONG-D soutiendra des projets de coopération dans les domaines suivants :

- > Agriculture et élevage :
  - > Amélioration des technologies et des méthodes de culture
  - > Amélioration de la production agricole
  - > Formations agricoles et encadrement des producteurs locaux
  - > Renforcement des capacités
  - > Accès aux aliments, semences, ...
  - > Accès à l'équipement
  - > Augmentation des revenus des producteurs
  - > Construction et/ou amélioration des infrastructures
  - > Recherches scientifiques dans le cadre des activités liées aux domaines d'intervention
  
- > Éducation scolaire
  - > Construction et/ou amélioration des infrastructures

**Thématiques transversales** (*voir sous 3. Finalités*):

- > Bonne gouvernance
- > Participation locale
- > Alignement à la Coopération luxembourgeoise et au programme de développement local
- > Eau, environnement et changement climatique
- > Genre

## 7. Partenaires

L'ONG-D travaillera avec des partenaires qui ont un contact/liens directs avec la population cible (voir sous 4.), tels que des associations, confédérations de producteurs, comités villageois de développement, coopératives, congrégations religieuses, ...

Pour les projets d'une certaine envergure l'ONG-D veillera à ce que le partenaire se dote d'un *Comité d'Orientation et de Suivi* (COS), composé de membres de la société civile, d'experts en la matière, de représentant des instances communales et étatiques compétents, ... pour optimiser la réalisation, l'orientation ainsi que la finalisation du projet.

## 8. Suivi continu des projets de coopération

L'ONG-D continuera à **appliquer les outils prévus dans le cadre du cofinancement**, comme le cadre logique, le chronogramme, la convention de coopération, les rapports de réalisation semestriels et annuels, les visites de suivi, les audits financiers, les évaluations, ...

## 9. Risques liés à la réalisation des projets

Afin de contrer un maximum d'éventualités liées à la réalisation des projets de coopération, l'ONG-D procédera à l'**analyse des risques** (risk assessment) avant tout engagement dans le cadre d'un projet de coopération et tout au long des planifications / de la concrétisation des actions.

## 10. Efficacité de l'aide

De manière générale, l'ONG-D s'aligne à la stratégie de la Coopération luxembourgeoise pour assurer l'efficacité de son aide. Elle veillera ainsi:

- > à la pertinence, la faisabilité et la durabilité des projets
- > à la cohérence et à l'atteinte des résultats
  
- > aux capacités des partenaires
- > aux résultats mesurables
- > aux contraintes et risques lors de la mise en œuvre des projets.

## 11. Sensibilisation

L'ONG-D continuera à **informer** sur son rôle de manière générale, sur ses projets de coopération en cours et sur des actions spontanées.

Ses **actions de sensibilisation** se feront lors des événements annuels de l'association *Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren* et de l'ONG-D comme lors des *Assemblées générales des groupes régionaux*, du *Landjugenddag*, du *Jongbauerendag*, de la *Foire Agricole*, du *Dag vun der Kooperatioun*, ...

**Approuvé par les membres du Conseil d'administration de l'ONG-D :**

Luxembourg, le 21 mars 2017